



une expérience de vie, ça se partage

Assises de Poitiers 2011  
« Toi qui aimes la vie ! »

Paris, le 11 avril 2011

Chers amis,

L'ACI, mouvement apostolique de l'Eglise Catholique, invite ses membres depuis 70 ans à :

- ⇒ vivre l'Evangile de Jésus Christ dans leur propre milieu de vie et dans toutes ses dimensions (familiales, professionnelles, associatives ...)
- ⇒ participer aux débats du monde et de l'Eglise

A l'occasion de son 70<sup>ème</sup> anniversaire, l'ACI a décidé d'inviter tous ses responsables et tous ses membres qui se sentent concernés par l'avenir du mouvement pour des « Assises » qui se dérouleront au Palais des Congrès du Futuroscope de Poitiers les 11-12-13 novembre 2011.

Quelque 850 personnes, Chrétiens engagés dans le mouvement et la société, se rencontreront à Poitiers pour retrouver la source, pour habiter le présent et pour tisser des jalons d'avenir afin de relever les défis du monde et de l'Eglise d'aujourd'hui.

Comment soutenir concrètement le mouvement dans sa mission ? Comment être solidaire avec ceux qui veulent nous rejoindre et qui n'ont pas les moyens financiers pour venir ?

Votre don exceptionnel participera à la réussite des « Assises de Poitiers 2011 », moment fort de l'histoire de notre mouvement.

Aidez-nous à relever ensemble ce défi. Merci de votre générosité !

Maryse Robert,  
Trésorière

Patrice Monriot,  
Président

---

### Bon de générosité

(à retourner à : ACI – Poitiers 2011 – 3 bis rue François Ponsard – 75116 Paris)

Nom et Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal et ville : ..... Adresse courriel : .....@.....

**OUI** je souhaite contribuer au financement exclusif des « Assises de Poitiers 2011 » de l'Action Catholique des Milieux Indépendants qui se dérouleront les 11-12-13 novembre 2011.

**20 €**       **50 €**       **80 €**       **120 €**       **Autre montant**

Vous pouvez demander que cette somme soit reversée pour tout ou partie au diocèse de votre choix.

Pour le diocèse de ..... je verse ..... Euros

**Vous recevrez un reçu ouvrant droit à la déduction fiscale**

Pour un particulier 66% du montant versé : ainsi un dont de 80 euros ne coûte réellement que 27,20 euros  
Pour une entreprise, la déduction fiscale est de 60%, limitée à 0,5% du chiffre d'affaire